## NATIONS UNIES

UN LIBRADY



APR 1 2 1979

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/34/174
S/13238
10 avril 1979

ORIGINAL: FRANCAIS

ASSETBLEE GENERALE
Trente-quatrieme session
Point 46 de la liste préliminaire
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE Trente-quatrième année

Lettre datée du 10 avril 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le démenti suivant du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Kampuchea démocratique :

"Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement du Kampuchea démocratique est autorisé à apporter le démenti suivant :

La clique Le Duan-Pham Van Dong, dans le but de tromper l'opinion mondiale, a déclaré que l'appareil de direction de la guerre populaire de libération du Kampuchea s'est réfugié en Thaïlande. C'est là encore une fable mensongère inventée par cette clique.

En réalité, l'appareil de direction de la guerre populaire de libération du Kampuchea réside dans le pays et est en train de diriger la guerre populaire. Il est déterminé à lutter et à ne reculer devant aucun sacrifice pour le salut national et pour la pérénnité de la nation du Kampuchea.

Kampuchea, le 7 avril 1979"

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ce démenti comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent du Kampuchea démocratique,

(Signé) THIOUNN PRASITH